

## L'École Secondaire (1803-1811)

---

L'École Centrale des Côtes d'Armor devant disparaître à la date du 18 juillet 1803, le Conseil Général du département demanda un lycée pour le chef-lieu mais ne put l'obtenir : aussi, la municipalité de Saint-Brieuc se hâta-t-elle de convertir l'École Centrale en une école secondaire communale dont elle assumait les dépenses.

L'école secondaire s'ouvrit le 1<sup>er</sup> octobre 1803.

..... L'école était payante : 3 francs par mois ; le prix de la pension des internes était de 575 francs par an. Des bourses permettaient chaque année à des élèves du collège d'entrer dans un lycée pour y achever leurs études : soit au lycée de Nantes, soit à celui de Napoléonville (Pontivy), soit surtout à celui de Mayence qui recruta ainsi ses meilleurs élèves. Tous les ans, quelques élèves entraient directement à l'école Polytechnique, dix à quinze à l'École militaire, autant et plus à l'École navale.

Ces résultats étaient d'autant plus remarquables que le nombre des élèves de l'école secondaire n'était pas très élevé : entre 1805 et 1810 l'effectif maximum fut 192 ; le nombre des internes était très faible et ne cessa pas de décliner. Et le collège coûtait cher à la ville qui devait combler son déficit annuel (8.000 frs en 1813, sur un budget de 36.000 frs). En outre, comme les bâtiments, vieux de deux siècles, étaient très délabrés, elle avait à envisager de très grosses dépenses pour les remettre en état.

Si l'école secondaire n'était pas prospère, la cause en était l'existence à Saint-Brieuc - comme dans beaucoup de villes - d'un collège ecclésiastique qui lui faisait une concurrence ruineuse en attirant de très nombreux enfants de la bourgeoisie. L'Église, en effet, était hostile aux établissements d'instruction qui ne dépendaient pas d'elle, mais le despotisme de l'Empereur ne put s'accommoder longtemps de la liberté d'enseignement et Napoléon 1<sup>er</sup> se décida à réserver à l'État la formation de la jeunesse : en mars 1808, un décret impérial créait l'Université qui recevait le monopole de l'enseignement, c'est-à-dire le droit d'enseigner à l'exclusion de tout autre organisme ou de toute personne privée.

Le collège ecclésiastique de Saint-Brieuc se transforma aussitôt en petit séminaire mais, un peu plus tard, l'évêque, Mgr Caffarelli ne put empêcher sa fusion complète avec l'école secondaire, ce qui porta l'effectif de celle-ci à 260 élèves en 1812.

A ce moment, depuis un an, l'école secondaire s'était transformée officiellement en collège et le directeur Grovalet avait pris le titre de principal. L'évêque de Saint-Brieuc et le curé de la cathédrale étaient entrés à cette occasion dans le bureau d'administration du collège, mais celui-ci n'en était pas moins considéré comme un foyer d'impiété et de libertinage. Déjà, pendant l'hiver 1808 une violente bagarre avait opposé, dans la rue Saint-Guillaume, les élèves du séminaire et ceux de l'école secondaire et les autorités durent donner des instructions spéciales à la police municipale pour éviter le renouvellement de pareils incidents. En 1811, le collège étant devenu la seule institution secondaire de la ville ..... Le principal avait, en outre, transformé la chapelle en salle de classe.

..... sur la demande de l'évêque, un nouveau règlement fut édicté en 1812 : Il interdisait aux élèves « les cabarets, billards et maison de jeu », et leur défendait de se promener dans les rues après 10 heures du soir, de s'exercer à la natation sinon « vêtus d'un caleçon ou d'un autre voile convenable et dans les lieux écartés où la pudeur ne puisse être blessée ».

---